PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 2 juin 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents : Monsieur Yves Labonté;

Madame Solange Tremblay; Madame Marielle Roy;

Monsieur Jean-Yves Thériault; Monsieur Robert-Luc Blaquière;

Absent : Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2014-06-233 Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 2 juin 2014 Ordre du jour

- 1. Ouverture par la prière;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2014;
- 4. Comptes à accepter Mai 2014;
- 5. Demandes d'appui :
 - 1. Comité Culture Concertation Remise d'un montant de 1 000\$ au Centre de conditionnement de physique;
 - 2. Club Lions de Sayabec Clinique ophtalmologique;
 - 3. Société d'agriculture de La Matapédia Compétition des hommes forts;
 - 4. Club optimiste de St-Moïse;
 - 5. Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche;
 - 6. Place aux jeunes;

- 6. Invitations:
 - 1. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia;
 - 2. Écosite de La Matapédia AGA et pétition;
 - 3. Cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-Gouverneur du Québec;
 - 4. CLD Réseau des acteurs en développement de La Matapédia;
 - 5. Comité d'embellissement Soirée d'information;
 - 6. Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia;
 - 7. Bal en blanc Val d'Irène;
 - 8. Comité Régional Famille;
- 7. Dépôt de documents :
 - 1. Indicateurs de gestion 2013;
 - 2. 4^e Salon des mots de La Matapédia Remerciements;
 - 3. Autocar Orléans Express inc.;
 - 4. Hockey mineur de la Vallée;
 - 5. CN;
 - 6. Travaux rue Marcheterre Terre de remplissage;
 - 7. Appel d'offres Skate-park Achat des modules;
 - 8. Bureau de la concurrence;
 - 9. Fleurons du Ouébec;
 - 10. Terrain du futur CPE;
 - 11. Mise aux normes de l'eau potable;
- 8. Réseau routier Axe à double vocation;
- 9. Lignage de rues;
- 10. Règlements:
 - 1. Règlement 2014-06 Avis de motion;
 - 2. Règlement 2014-06 Projet de règlement;
 - 3. Règlement 2014-07 Avis de motion;
 - 4. Règlement 2014-07 Premier projet de règlement;
 - 5. Règlement 2014-08 Montant maximum des dépenses que la Municipalité de Sayabec entend engager pour l'exercice financier 2014 concernant les immeubles industriels municipaux Avis de motion;
 - 6. Règlement 2014-09 Fermeture du bureau municipal Avis de motion;
 - 7. Règlement 2012-07 Biomasse Paiement des fournisseurs;
 - 8. Règlement 2012-07 Biomasse Octroi de contrat Ventilation intérieure;
 - 9. Règlement 2012-07 Biomasse Protocole d'entente pour la fourniture d'eau chaude à l'école Ste-Marie;
 - 10. Règlement 2014-02 Contestation Paiement d'honoraires;
- 11. Vente pour taxes;
- 12. Projet Skate-park Octroi de contrat Asphalte;
- 13. Éclairage des enseignes Octroi de contrat;
- 14. Route des éoliennes;
- 15. Politique concernant les services du secrétariat utilisés par les organismes bénévoles de Sayabec;
- 16. Étudiants Début d'emploi;
 - 1. Moniteur de terrain de jeux Monsieur Antoine Bouillon;

- 2. Préposé estival Monsieur Maxime D'Astous;
- 3. Accompagnatrice pour les enfants handicapés Madame Jessy Gaudreault;
- 17. Sécurité routière Tirage mensuel;
- 18. FQM:
 - 1. Prix Jean-Marie Moreau;
 - 2. Congrès;
- 19. Taxe d'accise 2010-2013 Rue Marcheterre;
- 20. Lignes du stationnement au Centre communautaire Octroi de contrat;
- 21. Calendrier de vacances des employés;
- 22. Affaires nouvelles :
 - 1. Inauguration du Canon et de la Croix Victoria;
 - 2. 5 à 7 de la Municipalité;
 - 3._____;
- 23. Période de questions;
- 24. Prochaine réunion 2 juillet 2014;
- 25. Levée de l'assemblée.

<u>Résolution 2014-06-234</u> <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mai 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

<u>Résolution 2014-06-235</u> <u>Comptes à accepter</u>

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de mai 2014 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 188 113.40 \$, les crédits étant disponibles au budget.

NOMS DES COMPTES	MONTANTS
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	640.00 \$
BELL MÉDIA INC.	2 222.86 \$
AU GENTIL MUGUET	273.07 \$
BIO-VALLÉE	124.41 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	179.96 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	158.05 \$
CHABOT PIERRE	1 107.89 \$
CHUBB EDWARDS	1 737.28 \$
CELEROBEC INC.	2 043.37 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES	225.00 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	7 182.28 \$

GRAND TOTAL	188 113.40 \$
TESSIVE DITTING WILLIAM I	217.77 Ψ
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	279.99 \$
VÉHICULES LOURDS	62.00 \$
PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE	
MINISTRE DES FINANCES REGISTRE DES	200.00 φ
VILLE D'AMQUI VILLA GEORGES-FOURNIER	200.00 \$
VILLE D'AMQUI	140.00 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	2 644.43 \$
TÉLÉ COMMUNICATION DE L'EST	142.85 \$
TÉLÉVISION MBS (V-CFTF)	674.40 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	68.24 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	480.33 \$
SONIC	1 283.34 \$
SNEQ	73.58 \$
SÉCURITÉ BERGER	229.84 \$
SAYNET SERVICES MÉNAGERS	598.56 \$
RESTO-PUB LE FREDERIKE	54.21 \$
RÉNO-VALLEE INC.	136.06 \$
RECEM	1 330.30 \$
RADIO-CANADA	1 556.30 \$
PROTECTION GARVEZ INC.	1 645.24 \$
PG SOLUTIONS INC.	1 106.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	855.41 \$
PELLETIER ANTOINE	762.42 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	48.95 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	216.00 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	134 236.23 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	505.42 \$
MALLETTE	19 416.98 \$
L'AS DU CAMION 2000 INC.	523.10 \$
IMPRESSIONS ALLIANCE 9000	513.19 \$
HUOT ANDRÉ	100.00 \$
GAGNÉ GENEVIÈVE	150.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	75.00 \$ 24.00 \$
FERME TURBEC ENR.	390.34 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	287.44 \$
ÉOUIPEMENTS BELZILE INC.	10.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	862.50 \$
DÉCARTECQ DOMPIERRE GILBERT	155.22 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	1 595.85 \$
CODDOD ATION CLIN MÉDIA	1 505 05 0

5.1. Madame Ginette Lemieux, au nom du Comité Culture et Concertation de Sayabec, a la plaisir de remettre aux membres du conseil municipal de Sayabec un montant de 1 000 \$ pour le centre de conditionnement physique.

<u>Résolution 2014-06-236</u> <u>Demande d'appui – Club Lions de Sayabec</u>

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder la gratuité de la salle

de conférences ainsi que de la cuisine au Club Lions de Sayabec à l'occasion de leur 20^e clinique ophtalmologique annuelle qui se tiendra le 25 juillet 2014 au Centre communautaire de Sayabec de 8 h à 16 h.

<u>Résolution 2014-06-237</u> <u>Demande d'appui – Société</u> d'agriculture – Estrades

Proposé par Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Société d'agriculture de la Matapédia à utiliser les estrades de la municipalité lors de la compétition d'hommes forts qui aura lieu les 14 et 15 juin 2014 à Amqui. Le transport sera à la charge de la Société d'agriculture.

<u>Résolution 2014-06-238</u> <u>Demande d'appui – Club optimiste de Saint-Moïse</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le Club Optimiste de Saint-Moïse à utiliser les estrades de la municipalité lors de la compétition de tire de chevaux qui aura lieu le 23 août 2014 dans le cadre de la 23^e édition de l'Opti-bœuf à Saint-Moïse. Le transport sera à la charge du Club optimiste de Saint-Moïse.

Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, se retire de la réunion.

Résolution 2014-06-239 Demande d'appui – OBVMR

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de 1 290 \$ à l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche afin de les aider à réaliser la caractérisation des données manquantes pour notre municipalité dans le cadre du projet « Ma municipalité et ses milieux sensibles: maintenir une cohabitation durable » mis en branle en décembre dernier.

Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, revient à la réunion.

<u>Résolution 2014-06-240</u> <u>Demande d'appui – Place aux jeunes</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire le don à Place aux jeunes de 2 billets pour le souper-concert du Camp musical qui aura lieu le 7 juin prochain. Ces billets serviront dans le cadre du séjour exploratoire dans la Vallée qui se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2014.

Invitation – Chambre de commerce

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia qui aura lieu le mercredi 4 juin 2014 à la salle du Centre des Loisirs de Lac-au-Saumon à compter de 19 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

<u>Résolution 2014-06-242</u> <u>Invitation – Écosite de la Matapédia</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, à l'assemblée générale annuelle de l'Écosite de la Matapédia qui aura lieu le mardi 10 juin 2014 à 19 h 30 à la salle communautaire d'Amqui (salle 18).

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil demandent à ce que la pétition qui a circulé dans la municipalité de Sayabec soit envoyée aux municipalités environnantes. Les signatures amassées seront déposées lors de l'assemblée générale annuelle de l'Écosite le 10 juin prochain.

Résolution 2014-06-243

<u>Invitation – Cérémonie de remise</u> <u>des Médailles du Lieutenant-</u> <u>Gouverneur du Québec</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que madame Marielle Roy, conseillère, à la cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-Gouverneur du Québec qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014 à la salle André-Gagnon du Cégep de La Pocatière. Lors de cette cérémonie, madame Georgette Boulay sera récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les ainés (argent) en reconnaissance de son remarquable engagement bénévole au sein de notre communauté.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Invitation – CLD – Réseau des acteurs en développement de La Matapédia

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Yves Thériault et Robert-Luc Blaquière, conseillers, ainsi que mesdames Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, et Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, à la rencontre du Réseau des acteurs en développement de La Matapédia qui aura lieu le jeudi 5 juin 2014 de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle communautaire de St-Moïse. Cette rencontre se déroulera sous le thème « Concertation des évènements; problématiques et solutions ».

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

6.5. Les membres du conseil municipal sont informés qu'une réunion d'information est organisée par le Comité d'embellissement au Centre communautaire de Sayabec le 3 juin prochain.

Résolution 2014-06-245

<u>Invitation – Caisse Desjardins</u> <u>Vallée de La Matapédia</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, madame Marielle Roy, conseillère, madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, ainsi que madame Line Chouinard, responsable de la Maison des jeunes, à la conférence de presse organisée par la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour annoncer ses investissements dans les différents projets. L'activité se tiendra à la salle « La bonne table » (salle de Claude Dupéré) le mercredi 4 juin 2014 à compter de 17 h.

6.7. Les membres du conseil sont informés que le samedi 14 juin 2014 aura lieu le Bal en blanc afin de célébrer les 40 ans du Parc régional de Val-D'Irène. Le cout pour cette soirée est de 80 \$ par personne et comprend un vin d'honneur, un souper gastronomique 5 services et le spectacle de la formation Électrik avec Carolanne D'Astous-Paquet.

<u>Résolution 2014-06-246</u> <u>Invitation – Comité Régional</u> Famille

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, à la dernière rencontre avant l'été du Comité Régional Famille. Cette rencontre aura lieu le mardi 10 juin 2014 à 17 h à la salle 122 du

Centre récréatif de la ville d'Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Dépôt de documents :

- 7.1. Chacun des membres du conseil municipal reçoit une copie des indicateurs de gestion pour l'année 2013. Le document est déposé.
- 7.2. Dépôt d'une lettre de remerciements pour la participation et la collaboration de la Municipalité au 4^e Salon des Mots de la Matapédia.
- 7.3. Dépôt de la lettre envoyée à la Commission des transports du Québec concernant la modification de certains horaires et de certaines fréquences ainsi que la suppression de certains services de la compagnie Autocars Orléans Express inc.
- 7.4. Dépôt de la lettre de remerciements concernant la participation de madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des Loisirs, ainsi que monsieur Yves Labonté, conseiller, au C.A. du Hockey mineur de la Vallée.
- 7.5. Dépôt d'une lettre du CN concernant l'intention de construire un terminal d'exportation de pétrole dans le port de Belledune au Nouveau-Brunswick.
- 7.6. Dépôt des demandes concernant la terre de remblai à donner suite aux travaux effectués sur la rue Marcheterre.
- 7.7. Dépôt des documents concernant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 6 modules de skate-park donné le 28 mai dernier.
- 7.8. Dépôt d'un courriel informant des décisions prises par le Bureau de la concurrence concernant le projet d'acquisition par Transcontinental des 74 journaux régionaux de Québécois Média au Québec.
- 7.9. Dépôt d'un courriel concernant la demande de report d'évaluation faite aux Fleurons du Québec. Cette demande sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des administrateurs qui aura lieu le 19 juin prochain.
- 7.10. Dépôt de l'acte notarié concernant la vente du terrain de la CSMM aux services de garde l'Enfant Joue.
- 7.11. Dépôt du formulaire de présentation du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau et prolongement des services sur la route 132 pour le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Résolution 2014-06-247 Lignage de rues

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'entreprise Duraligne inc. à procéder au lignage des rues ou routes suivantes :

BLANCHE: Rue Marcheterre: 400 mètres

(rue Bouchard à la rue Keable)

Boul. Joubert Ouest 800 mètres 250 mètres Rue Saindon: Rue Fenderson: 400 mètres (Intersection Marcheterre à Pierre-Brochu) Rue Keable: 600 mètres (Intersection Marcheterre à Pierre-Brochu) Rue Saint-Charles 250 mètres Rue Beaulieu 130 mètres Route Pouliot: 3 000 mètres TOTAL **5 830 MÈTRES**

JAUNE : Route Pouliot 1 500 mètres

Route du Lac-Malcolm 6 670 mètres Deuxième rang 2 700 mètres

(route Pouliot à route Rioux)

TOTAL 10 870 MÈTRES

GRAND TOTAL: 16 700 MÈTRES

Le cout fixé pour le lignage est de 0.389 \$ du mètre, pour un total de 6 496.30 \$ plus taxes.

Par la même résolution, les conseillers municipaux de Sayabec demandent à ce que les travaux de lignage soient exécutés avant le 12 juillet 2014.

<u>Résolution 2014-06-248</u> <u>Règlement 2014-06 – Avis de motion</u>

Avis de motion est donné par monsieur Yves Labonté, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2014-06 modifiant le plan d'urbanisme en insérant l'usage *chaufferie à la biomasse (usage principal)* à la liste des usages compatibles à une affectation *commerciale centrale*.

<u>Résolution 2014-06-249</u>
<u>Règlement 2014-06 – Projet de règlement</u>

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser l'implantation d'une chaufferie à la biomasse comme usage principal dans une affectation commerciale centrale;

En conséquence, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers de la Municipalité de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2014-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2014 au Centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 2 JUIN 2014

Danielle Marcoux, Francis Ouellet,

mairesse directeur général et secrétairetrésorier

Résolution 2014-06-250 Règlement 2014-07 – Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Marielle Roy, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2014-07 modifiant le règlement de zonage en insérant des dispositions pour l'usage *Chaufferie à la biomasse forestière (usage principal)* et en autorisant ledit usage dans la zone 90 Cc.

<u>Résolution 2014-06-251</u>
<u>Règlement 2014-07 – Premier projet de règlement</u>

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser l'implantation d'une chaufferie à la biomasse comme usage principal dans la zone 90 Cc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers de la Municipalité de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2014-07 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2014 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 2 JUIN 2014

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et secrétairetrésorier

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

- Article 1 L'article 2.4 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifié par l'insertion, après le paragraphe 51°, de la définition suivante :
 - « 51.1° Chaufferie à la biomasse forestière (usage principal): Bâtiment principal abritant des appareils produisant de l'énergie à partir de matière dérivée de la croissance des végétaux. »

Article 2 Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6.16.4, du suivant :

« 6.16.5 Normes spécifiques aux chaufferies à la biomasse forestière utilisées comme usage principal

L'utilisation de chaufferies à la biomasse forestière comme usage principal est assujettie aux dispositions suivantes :

- 1° Toutes les activités liées à la production d'énergie, incluant l'entreposage de combustible, doivent être situées à l'intérieur d'un bâtiment principal;
- 2° La canalisation entre les différents bâtiments raccordés à la chaufferie à la biomasse doit se faire de façon souterraine;
- 3° Malgré les normes prescrites à l'article 6.3, les normes d'implantation suivantes s'appliquent au bâtiment principal : la largeur minimum du mur avant est de 10 mètres, la largeur minimum du mur latérale est de 4 mètres et la superficie minimum au sol est de 50 mètres carrés;
- 4° Malgré les normes prescrites à la grille des spécifications, les marges de reculs suivantes s'appliquent au bâtiment principal : la marge de recul avant est de 4 mètres, la marge de recul arrière est de 1,5 mètre, la marge de recul latérale est de 1,5 mètre et la largeur combinée des cours latérales est de 4 mètres;
- 5° La puissance des équipements produisant de l'énergie ne peut excéder 500 kW;
- 6° L'émission de matières particulaires ne doit pas dépasser 250 mg/Nm3.

Article 3 Le tableau 5.1 de ce règlement est modifié :

- 1º par l'insertion, après « Note 22 : Contingenté au maximum d'un seul dans la zone : usage 6376 (entreposage en général (à court et moyen terme) », de « Note 23 : Chaufferie à la biomasse forestière (usage principal) »;
- 2° par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 90 Cc et de la ligne « USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS », du nombre « 23 ».

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 2 JUIN 2014

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et secrétairetrésorier

Règlement 2014-08 – Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Marielle Roy, conseillère, qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement concernant le montant maximum des dépenses que la Municipalité de Sayabec entend engager pour l'exercice financier 2014 concernant les immeubles industriels municipaux

Résolution 2014-06-253

<u>Règlement 2014-09 – Fermeture du bureau – Avis de motion</u>

Avis de motion est donné par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement concernant la fermeture du bureau municipal pour les vacances.

Résolution 2014-06-254

<u>Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement des fournisseurs</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût total de 5 161.29 \$, incluant les taxes, pour des travaux concernant la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 489.05 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 224.45 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 447.79 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Règlement 2012-07 – Biomasse								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TOTAL	TPS	GRAND TOTAL	DATE	
Atelier de soudure M.Poirier								
inc.	17222	716.25 \$	71.45 \$	787.70 \$	35.81 \$	823.51 \$		
							Fabrication et installation - rebord de la porte	
Électricité Garon Inc.	12645	365.80 \$	36.49 \$	402.29 \$	18.29 \$	420.58 \$	29-avr-14	
							Ajout d'un interrupteur et d'un relais	
Gouttières Anaclet inc.	23522	440.00 \$	43.89 \$	483.89 \$	22.00 \$	505.89 \$	15-mai-14	
							Gouttières + pose planche	
Gestion conseils								
PMI	200	2 967.00 \$	295.96\$	3 262.96 \$	148.35 \$	3 411.31 \$	30-avr-14	
							Rapport de réparation, test transport des copeaux, frais de déplacement	
TOTAL		4 489.05 \$	447.79 \$	4 936.84 \$	224.45 \$	5 161.29 \$		

<u>Règlement 2012-07 – Biomasse – Octroi de contrat – Ventilation intérieure</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'octroyer le contrat concernant la fourniture et l'installation d'un système d'évacuation de chaleur dans la salle mécanique du bâtiment de la biomasse à l'entreprise Décartecq selon la soumission soumise le 21 mai 2014. Cette soumission comprend :

- Ventilateur "Canarm" modèle S-30-G1D
- 5000 CFM @ P.S.: 0.25" d'eau
- Moteur 1/3 HP
- 115-1-60
- C/a Thermostat inversé
- C/a actuateur "BÉLIMO" On/Off, 120V
- C/a Col de cygne extérieur
- Main-d'oeuvre "Installation"

Il est à noter que cette soumission exclut les travaux électriques. Le cout total des travaux s'élève à 4 225 \$, taxes en sus.

10.9. Ce point est reporté à la réunion d'ajournement du 16 juin prochain.

Monsieur Yves Labonté, conseiller, se retire de la réunion.

Résolution 2014-06-256

<u>Règlement 2014-02 – Contestation –</u> Paiement d'honoraires

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l./avocats de la facture 101531 au coût total de 5 541.97 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels dans le dossier de la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 999.01 \$, correspondant à la somme du sous-total des factures et de 37,2 % de la TVQ, soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-02. Le montant de la TPS de 241.01 \$ ainsi que le 62,8 % restant de la TVQ, soit 301.95 \$, seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Monsieur Yves Labonté, conseiller, revient à la réunion.

<u>Résolution 2014-06-257</u> <u>Vente pour taxes</u>

ATTENDU que le 12 juin 2014 à 10 h aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

ATTENDU que 2 propriétés sont susceptibles d'être mises en vente pour notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquérir pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la (les) propriété(s) située(s) dans la municipalité de Sayabec.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

<u>Résolution 2014-06-258</u> <u>Projet Skate-park – Octroi de contrat – Asphalte</u>

Suite à l'appel d'offres sur invitation concernant les travaux d'asphaltage dans le projet d'implantation d'un skate-park, la municipalité de Sayabec a procédé à l'ouverture des soumissions jeudi 22 mai 2014 à 11 h. Deux entreprises ont été invitées, une seule soumission a été déposée soit :

Groupe Lechasseur Ltée 22 830.34 \$ (taxes

incluses);

Les Pavages des Monts inc. Aucune soumission

Après analyse de la soumission et jugeant celle-ci conforme, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder le contrat pour les travaux d'asphaltage dans le projet d'implantation d'un skate-park à l'entreprise Groupe Lechasseur Ltée au montant de 22 830.34 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Madame Line Chouinard informe les membres du conseil que la Fondation Québec Jeunes n'a pas retenu le projet du skate-park. Par ailleurs, l'entreprise Richard Poirier et Frères électrique s'est engagée à commanditer la main-d'œuvre pour l'installation des systèmes d'éclairage. Le projet du skate-park a été présenté dans le programme AgriEsprit. Monsieur Jean-Luc Girard, enseignant, a déposé les logos préparés par les jeunes de l'école polyvalente de Sayabec afin d'identifier le nouveau skate-park.

<u>Résolution 2014-06-259</u> <u>Éclairage des enseignes – Octroi de contrat</u>

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'octroyer le contrat concernant l'éclairage des bornes d'accueil est et ouest de la municipalité à l'entreprise Richard Poirier & frères électrique ltée selon les soumissions soumises le 28 mai 2014. Pour la borne ouest, la soumission comprend :

- 1 Entrée électrique 30A 120V avec compteur sur poteau client
- 1 Poteau bois 30' Classe 6
- 100 Mètres de Fil triplex #6
- 100 Pieds Conduits PVC 1'
- 2 Boîtes PVC 8 x8x6
- 100 mètres de fil #2 RW90 1 Cellule photoélectrique
- 1 Boîte Oct. PVC
- 2 Poteaux Support acier

Le cout total pour cette soumission est de 2 095 \$, taxes en sus.

Pour la borne est, la soumission comprend :

- 1 Disjoncteur 15-15
- 150 Mètres de fil # 10c 2NMWU90
- 50 pieds Conduit PVC 1"
- 2 Boîtes 8x8x6 PVC
- 50 Mètres de fil #12 RW90
- 2 Poteaux acier support

Le cout total de cette soumission est de 1 490 \$, taxes en sus.

Il est à noter que pour chacune des soumissions, les 2 luminaires col de cygne au LED # LFD10-5K-MAP-BK installés sur boite RAB noire (pour un total de 4 luminaires) sont exclus du prix et se vendent au cout de 295 \$, taxes en sus, chacun.

<u>Résolution 2014-06-260</u> <u>Route des éoliennes</u>

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant maximum de 2 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Jeanne suite à une facturation de leur part à titre de contribution pour la réalisation du projet de « Route des éoliennes ». Une prochaine rencontre à ce sujet aura lieu le 9 juin 2014 à 19 h à Saint-Cléophas. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que madame Solange Tremblay, conseillère, participeront à cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

15. Ce point est reporté à la réunion d'ajournement du 16 juin prochain.

<u>Résolution 2014-06-261</u> <u>Emploi étudiant – Moniteur terrain de jeux</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'embauche de monsieur Antoine Bouillon comme moniteur au terrain de jeux à raison de 30 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 10.35 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 23 juin 2014 et se terminera le 8 août 2014.

<u>Résolution 2014-06-262</u> <u>Emploi étudiant – Préposé estival</u>

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime D'Astous comme préposé estival à raison de 30 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 6 semaines au taux horaire de 10.35 \$ l'heure. L'emploi débutera le 30 juin 2014 et se terminera le 8 août 2014.

<u>Résolution 2014-06-263</u> <u>Emploi étudiant – Accompagnatrice pour les enfants handicapés</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'embauche de madame Jessy Gaudreault comme accompagnatrice pour les enfants handicapés à raison de 33.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 10.35 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 23 juin 2014 et se terminera le 8 août 2014.

17. Ce point est reporté à la réunion d'ajournement du 16 juin prochain.

<u>Résolution 2014-06-264</u> <u>FQM – Prix Jean-Marie Moreau</u>

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, à compléter le formulaire de mise en candidature afin de présenter madame Marielle Roy, conseillère, au prix Jean-Marie-Moreau de la Fédération Québécoise des Municipalités.

18.2 Ce point est reporté à la réunion ordinaire du 2 juillet prochain.

<u>Résolution 2014-06-265</u> <u>Taxe d'accise 2010-2013 – Rue</u> Marcheterre

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût total de 41 138.24 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 37 107.84 \$, correspondant à la somme du sous-total des factures et de 37,2 % de la TVQ, soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2010-2013. Le montant de la TPS de 1 789.02 \$ ainsi que le 62,8 % restant de la TVQ, soit 2 241.38 \$, seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

	Taxe d'accise 2010-2013 – Rue Marcheterre								
	GRAND TOTAL	MONTANT + 37.2% DE TVQ	37.2 % de TVQ	62.8 % de TVQ	TPS	TVQ	MONTANT	FACTURE	NOM DE L'ENTREPRISE
6 \$ 16-mai-	22.96\$	20.71 \$	0.74 \$	1.25 \$	1.00 \$	1.99 \$	19.97 \$	847178	Clérobec inc.
Boyau et racco									
7 \$ 16-mai-	27.57 \$	24.87 \$	0.89 \$	1.50 \$	1.20 \$	2.39 \$	23.98 \$	847170	
Raccord "y"									
3 \$ 21-mai-	17 170.83 \$	15 488.57 \$	554.17 \$	935.54 \$	746.72 \$	1 489.71 \$	14 934.40 \$	847514	
Styrofoam									
6 \$ 22-mai-	2.16 \$	1.95 \$	0.07 \$	0.12 \$	0.09 \$	0.19 \$	1.88 \$	847706	
2 raccords									
2 \$ 23-mai- Matériel : tuya et raccords	63.72 \$	57.48 \$	2.06 \$	3.47 \$	2.77 \$	5.53 \$	55.42 \$	847779	
	1.07 \$	0.96\$	0.03 \$	0.06 \$	0.05 \$	0.09 \$	0.93 \$	847780	
Matériel : tuya et raccords	1.07 \$	0.90 ş	0.03 \$	0.00 \$	0.03 \$	0.09 \$	0.53 \$	847780	
4 \$ 23-mai-	10.34 \$	9.32 \$	0.33 \$	0.57 \$	0.45 \$	0.90 \$	8.99 \$	847827	
Raccord "y"									
9 \$ 23-mai- Raccord/tuyau laiton	10.79 \$	9.73 \$	0.35 \$	0.59 \$	0.47 \$	0.94 \$	9.38 \$	847858	
- Inton									
8 \$ 21-mai-	1 369.28 \$	1 235.12 \$	44.19 \$	74.61 \$	59.55 \$	118.80 \$	1 190.93 \$	5235385	Réal Huot inc.
Matériel	1 307.20 0	1 233.12 \$	1112	701 ψ	57.55 ¢	110.00 φ	1170.75 \$	525555	Treat Trust Inc.
	48.20 \$	43.47 \$	1.55 \$	2.63 \$	2.10 \$	4.18 \$	41.92 \$	5235592	
Matériel	40.20 ψ	+3.+7 ψ	1.55 ψ	2.03 ψ	2.10 φ	4.10 ψ	41.72 ψ	3233372	
	389.83 \$	351.64 \$	12.58 \$	21.24 \$	16.95 \$	33.82 \$	339.06 \$	5235872	
Matériel	307.03 \$	351.014	12.50 ψ	21.2.0	10.55 \$	33.02 0	337.00 \$	5255672	
	4 108.08 \$	3 705.60 \$	132.58 \$	223.83 \$	178.65 \$	356.41 \$	3 573.02 \$	5235325	
Matériel							2 2 1 2 1 2 2		
	95.43 \$	86.08 \$	3.08 \$	5.20 \$	4.15 \$	8.28 \$	83.00 \$	5235386	
Matériel	75.15 \$	σσ.σσ φ	3.00 \$	3.20 ψ		0.20 φ	σσ.σσ φ	5255500	
	351.74 \$	317.27 \$	11.35 \$	19.17 \$	15.30 \$	30.52 \$	305.92 \$	5234623	
Matériel	331.74 ψ	317.27 φ	11.55 φ	19.17 ψ	15.50 φ	30.32 ф	303.72 ¢	3234023	
	78.54 \$	70.84 \$	2.53 \$	4.28 \$	3.42 \$	6.81 \$	68.31 \$	5235922	
Matériel	76.5 4 ψ	70.04 \$	2.55 φ	4.20 ¢	J.42 \$	0.81 \$	06.51 \$	3233722	
	8 187.88 \$	7 385.70 \$	264.25 \$	446.11 \$	356.07 \$	710.36 \$	7 121.45 \$	5234775	
Matériel	σ 107.00 φ	7 303.70 φ	204.25 φ	440.11 ψ	330.07 φ	710.50 Ф	/ 121.43 ψ	3234113	
ĺ	1 121.86 \$	1 011.95 \$	36.21 \$	61.12 \$	48.79 \$	97.33 \$	975.74 \$	5235321	
Matériel	1 121.00 φ	1 011.93 \$	30.21 \$	01.12 φ	40.77 \$	71.55 ¢	713.14 \$	3233321	
	353.61 \$	318.96\$	11.41 \$	19.27 \$	15.38 \$	30.68 \$	307.55 \$	5236280	
Matériel	333.01 ş	316.90 ş	11.41 \$	19.27 \$	13.36 φ	30.08 \$	307.33 \$	3230280	
8 \$ 22-mai-	7 636.18 \$	6 888.05 \$	246.45 \$	416.05 \$	332.08 \$	662.50 \$	6 641.60 \$	105293	JM Turcotte Ltée
Matériel				20.000	22.00 \$				2 2
7 \$ 15-mai- Courroie de levage et dispositifs de sécurité	88.17 \$	79.54 \$	2.85 \$	4.80 \$	3.83 \$	7.65 \$	76.69 \$	191472	Soudure mobile 9033 5696 Québec inc.
4 \$	41 138.24 \$	37 107.84 \$	1 327.70 \$	2 241.38 \$	1 789.02 \$	3 569.08 \$	35 780.14 \$		TOTAL

<u>Lignes stationnement du Centre</u> <u>communautaire – Octroi de contrat</u>

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'octroyer le contrat concernant le traçage des lignes du stationnement du Centre communautaire à monsieur Serge Plourde selon la soumission soumise. Cette soumission comprend le traçage des lignes du stationnement, des deux stationnements handicapés, la peinture du bout des blocs de ciment ainsi que les 2 flèches d'entrée et de sortie. Le cout pour les travaux s'élève à 2 080 \$, taxes en sus.

<u>Résolution 2014-06-267</u> <u>Calendrier de vacances des employés</u>

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'horaire de vacances des employés syndiqués pour l'année 2014 tel que présenté aux membres du conseil municipal.

<u>Résolution 2014-06-268</u> <u>Motion de félicitation –</u> Inauguration du Canon et du

Cenotaphe

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations au comité organisateur de la fête pour l'inauguration de la restauration du canon allemant et du cénotaphe qui a eu lieu au parc au Tournant-de-la-Rivière le dimanche 1^{er} juin 2014. Cet événement fut une vraie réussite grâce à vous.

22.2. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil et les gens présents que le 5 à 7 de la municipalité aura lieu le jeudi 12 juin 2014 afin de célébrer les nouveaux arrivants, les nouvelles naissances de même que de souligner le travail de nos bénévoles.

Période de questions :

- 1. Monsieur Jean-Paul Couture souligne qu'il serait important de faire la pose de chlorure de magnésium sur la route Melucq.
- 2. M. Santerre s'interroge sur la récupération de chaleur.
- 3. Une question est posée concernant l'aménagement paysager autour du bâtiment de la chaufferie à la biomasse
- 4. Une demande est faite concernant les statistiques de fréquentation du transport collectif.
- 5. En lien avec le projet de « Route des éoliennes », on demande si les gens pourront se rendre près des éoliennes?
- 6. Monsieur Simon Landry soulève la problématique des véhicules et motos qui circulent sur la rue Castanier et sur le chemin qui passe derrière son terrain. Il demande si des développements et des mesures sont prévus pour contrôler la circulation dans ce secteur.

- 7. Il est également discuté de revoir le nom de l'ancienne route 6.
- 8. Madame Line Chouinard informe les membres du conseil et les gens présents que l'AGA de la Maison des jeunes aura lieu le lundi 9 juin à 19 h.

<u>Résolution 2014-06-269</u> <u>Ajournement de la séance</u>

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h et qu'elle soit ajournée au 16 juin 2014 à 19 h.

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier